



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Cambodge

Question écrite n° 33141

Texte de la question

Reponse. - La situation actuelle du Cambodge rend tres difficile l'application d'une politique precise, coherente et efficace en faveur du maintien et du developpement de l'usage du francais dans ce pays. Les autorites publiques francaises ne peuvent qu'intervenir ponctuellement et indirectement, notamment par l'intermediaire de l'Alliance francaise dont les possibilites devraient pouvoir etre renforcees. L'aide accordee egalement par la France a titre humanitaire aux camps de refugies porte notamment sur l'alphabetisation, en visant a associer le francais au khmer qui est la langue d'enseignement. Un manuel pedagogique est actuellement en cours de preparation a l'initiative du ministere des affaires etrangeres, a destination des enseignants cambodgiens et fait reference aux manuels francophones de facon a favoriser l'association du khmer et du francais. Lorsque la situation politique du Cambodge le permettra, une politique d'ensemble pourra etre mise au point, compte tenu des possibilites locales concretes, et la direction du francais du ministere des affaires etrangeres pourra alors mener une action renforcee pour laquelle elle est techniquement prete. L'un des premiers objectifs sera evidemment de faire en sorte que le francais acquiere de facon effective la position de premiere langue etrangere enseignee. Cette politique devra s'accompagner d'un effort en faveur du developpement des relations economiques et de la cooperation generale et d'une action specifique dans le domaine de la communication et dans celui de la diffusion du livre. Il est clair que, compte tenu de la tradition francophone ancienne et vivante qui caracterisait le Cambodge avant les bouleversements politiques qui l'ont frappe, il s'agit de se preparer a mettre en place le moment venu un dispositif d'aide a l'enseignement qui permette a ce pays de reprendre la place qui lui revient dans la communaute des pays francophones.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation actuelle du Cambodge rend tres difficile l'application d'une politique precise, coherente et efficace en faveur du maintien et du developpement de l'usage du francais dans ce pays. Les autorites publiques francaises ne peuvent qu'intervenir ponctuellement et indirectement, notamment par l'intermediaire de l'Alliance francaise dont les possibilites devraient pouvoir etre renforcees. L'aide accordee egalement par la France a titre humanitaire aux camps de refugies porte notamment sur l'alphabetisation, en visant a associer le francais au khmer qui est la langue d'enseignement. Un manuel pedagogique est actuellement en cours de preparation a l'initiative du ministere des affaires etrangeres, a destination des enseignants cambodgiens et fait reference aux manuels francophones de facon a favoriser l'association du khmer et du francais. Lorsque la situation politique du Cambodge le permettra, une politique d'ensemble pourra etre mise au point, compte tenu des possibilites locales concretes, et la direction du francais du ministere des affaires etrangeres pourra alors mener une action renforcee pour laquelle elle est techniquement prete. L'un des premiers objectifs sera evidemment de faire en sorte que le francais acquiere de facon effective la position de premiere langue etrangere enseignee. Cette politique devra s'accompagner d'un effort en faveur du developpement des relations economiques et de la cooperation generale et d'une action specifique dans le domaine de la communication et dans celui de la diffusion du livre. Il est clair que, compte tenu de la tradition francophone ancienne et vivante qui caracterisait le Cambodge avant les bouleversements politiques qui l'ont frappe, il s'agit de se preparer a mettre

en place le moment venu un dispositif d'aide à l'enseignement qui permette à ce pays de reprendre la place qui lui revient dans la communauté des pays francophones.

Données clés

Auteur : [M. Legendre Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33141

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1987, page 6392

Réponse publiée le : 1er février 1988, page 475